

Délibération n°2020-082

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 1^{er} décembre 2020, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Approbation du cadrage relatif à l'accréditation des formations 2022-2027 de l'UA

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote.

Résultat du vote :

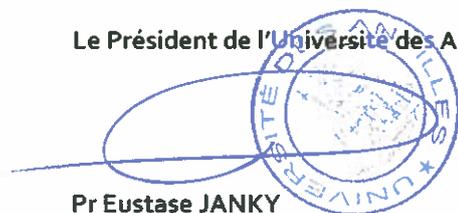
Membres en exercice : 30	Pour : 20
Membres présents et représentés : 20	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

La note de cadrage relative à l'accréditation des formations 2022-2027 de l'UA (conformément à la pièce jointe), est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe à Pitre, le 1^{er} décembre 2020

Le Président de l'Université des Antilles

Pr Eustase JANKY





Cadre général relatif à la future offre de formation de l'université des Antilles

—
Accréditation 2022-2027¹

Alors que la présente accréditation des formations de l'université des Antilles (UA) ne date que de deux ans, nous avons déjà été amenés à en faire l'auto-évaluation et sommes désormais sur le point de renouveler l'accréditation des formations auprès de notre ministère de tutelle. Si deux années constituent un temps court pour tirer des enseignements de nos choix récents, celles-ci nous permettent tout de même d'identifier les ajustements et mutations nécessaires, dans un contexte fortement marqué par la situation sanitaire mondiale.

L'offre de formation de l'UA doit poursuivre sa démocratisation et sa modernisation, elle doit accroître sa mise en cohérence avec les enjeux et les attentes de nos territoires, mais également être sécurisée en reposant sur nos ressources et expertises pédagogiques réelles et enfin, participer à façonner l'identité de la marque UA.

Une offre de formation qui ne crée pas de rupture d'égalité entre les étudiants des pôles universitaires. Le principe d'égal accès aux masters de l'UA aux étudiants des deux pôles universitaires est fondamental. Les efforts entrepris dans cette direction durant l'actuelle mandature doivent être intensifiés et généralisés à l'ensemble des formations de master. Également guidés par une volonté d'une plus grande cohésion des enseignants et enseignants-chercheurs de l'établissement, il s'agira de co-construire, à chaque fois que cela est possible, une offre de master impliquant les enseignants-chercheurs des deux pôles universitaires. Plus précisément, lorsque nos ressources humaines le permettent, chaque master devra mobiliser les équipes pédagogiques compétentes issues des deux pôles universitaires et les enseignements devront être organisés de sorte que tout étudiant de l'université des Antilles régulièrement inscrit puisse suivre ceux-ci sans avoir à quitter nécessairement son territoire. De tels masters, co-construits par des composantes des deux territoires renforceront le principe d'égalité d'accès aux formations au sein de notre université. Les futures propositions de masters ne respectant pas ce principe d'accessibilité renforcée et de co-construction (lorsqu'elle est possible) encourent le risque de ne pas être validées par le conseil d'administration. La mutualisation d'enseignements entre les deux pôles universitaires en troisième année de licence (notamment pour les licences professionnelles) fera également l'objet d'une attention particulière par le conseil d'administration.

Une offre moderne. Les capacités numériques de l'université des Antilles sont en constante augmentation. Cette dynamique initiée par le Président de l'UA a été accélérée en raison de la pandémie qui a touché la planète. La mise en place de plateformes d'enseignement à distance et l'équipement de salles dédiées à la visioconférence ont fait partie des priorités de l'université depuis le deuxième trimestre de cette année 2020. Les efforts accomplis doivent être maintenus afin d'offrir à l'université des Antilles les outils nécessaires à la mise en place d'une offre de formation accessible à des étudiants géographiquement éloignés de nos territoires. C'est une opportunité unique d'accroître la visibilité et le rayonnement de l'UA tout en augmentant le nombre de ses étudiants et en conséquence ses ressources propres. Cette évolution naturelle de la proportion d'enseignement à distance au sein de notre offre de formation devra s'accompagner – en plus de l'acquisition de logiciels et de matériel

¹ Soumis au vote des membres du conseil d'administration réuni en séance plénière le 1^{er} décembre 2020

dédiés – du recrutement d'ingénieurs de formation spécialisés dans la construction de productions pédagogiques en ligne et d'un programme de formation des enseignants et enseignants-chercheurs de l'établissement afin qu'ils puissent maîtriser ces nouvelles pratiques d'enseignement. A terme, il est nécessaire qu'un nombre significatif d'enseignements puisse être dispensé, dans des proportions à définir, de manière hybride c'est-à-dire mêler cours traditionnels dans les salles et les amphithéâtres et cours dématérialisés.

Une offre qui affirme l'identité de l'UA et qui répond aux enjeux de nos territoires et à leurs besoins. Notre offre de formation constitue la première vitrine de notre université. Elle est le reflet de nos compétences scientifiques et pédagogiques. En lien avec les travaux de recherche menés au sein de nos laboratoires elle contribue à bâtir l'identité de notre établissement et se doit d'être en relation avec notre environnement et ses enjeux. Les propositions de formation doivent clairement indiquer la nature de leur lien avec notre environnement socio-économique et préciser leurs ambitions d'insertion professionnelle à la fois dans nos territoires et au-delà.

Une offre fondée sur nos capacités réelles d'encadrement pédagogique. Pour des raisons évidentes de qualité de notre offre de formation, pour sa sécurisation mais également sa soutenabilité financière, il est indispensable que les enseignements dispensés à l'université des Antilles correspondent très majoritairement aux compétences pédagogiques qui s'y trouvent. Les formations reposant sur une proportion déraisonnable de compétences extérieures à l'établissement ont vocation à être complètement refondées ou alors fermées. Il est entendu que la notion de « proportion déraisonnable » s'apprécie au regard de chaque du type de formation, à titre d'exemple, la formation continue et les licences professionnelles ne présentent pas les même caractéristiques qu'un master centré sur la recherche. L'analyse fine effectuée par le contrôleur de gestion de l'université des Antilles permet d'identifier toutes les formations qui souffrent d'un défaut d'encadrement pédagogique au sein de l'UA. A moins d'être recentrées sur nos compétences internes, elles ne seront pas présentées au ministère dans le cadre de la future accréditation.

La construction de notre future offre de formation constitue un moment stratégique majeur dans la vie de notre établissement. Elle conditionnera notre attractivité et notre santé financière dans les années à venir. Elle définira également notre degré d'interaction avec notre environnement social, économique et culturel. La nature de ces enjeux impose que le conseil d'administration de l'université des Antilles effectue les arbitrages nécessaires à un développement harmonieux ambitieux et maîtrisé de l'établissement.